

MINISTÈRE DES ARMÉES



COMMANDEMENT SUPERIEUR DES
FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

Centre opérations

Fort-de-France, le 02 FEV. 2018

N° 0201 ARM/FAA/COMSUP/NP

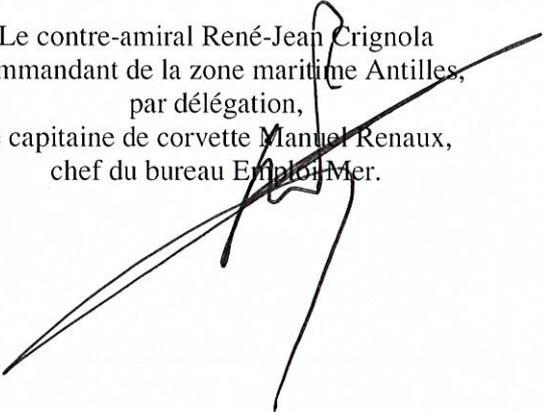
INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°02/18.
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du vendredi 2 février 2018 à 12h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautilles.weebly.com>.

Le contre-amiral René-Jean Crignola
commandant de la zone maritime Antilles,
par délégation,
le capitaine de corvette Manuel Renaux,
chef du bureau Emploi Mer.



DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- PHARBAL FDF ;
- PARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.

AVURNAV FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au vendredi 2 février 2018 :
Néant

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au vendredi 2 février 2018 :
1006/18 – 1008/18 – 1016/18

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1006/18

GUADELOUPE – CAPESTERRE

Carte FR6948

Les usagers de la mer sont informés que la bouée CCLO4 est échouée à Bananier.

Position initiale : 16°01,660'N 061°33,410'W.

Les usagers de la mer sont appelés à naviguer avec prudence à l'approche de cette zone. Il est demandé à tous d'effectuer une veille attentive.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1008/18

MARTINIQUE – LE MARIN

Carte FR7089

Les usagers de la mer sont informés qu'un navire type MERRY FISHER baptisé « LES BOUT'S » est échoué sur la Caye Beau.

Position : 14°26,77'N 060°53,49'W.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1016/18

ABORDS DE LA MARTINIQUE

Carte FR7631

Les usagers de la mer sont informés qu'un tronc d'arbre est signalé à la dérive à la position 14°39'N 061°12'W le jeudi 1^{er} février 2018 à 10h44 (heure locale). Représente un danger pour la navigation.

Il est demandé aux usagers de faire une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Diffusion jusqu'au dimanche 04 février 2018 à 10h44 (heure locale).

AVINAV

Avis en vigueur au jeudi 1^{er} février 2018 :
005/06 – 002/14 – 005/16 – 001/17

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06

COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAI DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14

GUADELOUPE – RIVIERE SALEE

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16

GUADELOUPE – SAINTE ROSE

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17

GUADELOUPE – LES SAINTES

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position : 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

- 10 37-T-08 GUYANE. Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent. — Bathymétrie.
- 13 03-T-07 GUYANE. Pointe Béhague. — Épave.
- 13 12-T-06 BRÉSIL. Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — Coffre d'amarrage.
- 13 14-T-04 MER DES CARAÏBES. Antilles. Trinidad et Tobago. Golfe de Paria. Au NW de la baie des Colons. — Bouées Océanographiques.
- 13 22-T-08 GUYANE. Pointe Behague. — Épave.
- 13 43-T-11 VENEZUELA. Río Orinoco - Boca Grande and Approaches - South Channel. — Buoyage.
- 14 24-T-07 OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST. De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — Instruments de mesure.
- 15 06-T-16 BRAZIL. North Coast. Rio Pará. Ponta Taipu NW. — Depths.
- 15 26-P-12 BRAZIL. South Coast. Niterói W. — Depths.
- 15 43-T-11 BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro N. — Obstruction.
- 15 45-T-08 BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — Wreck. Foul.
- 15 45-T-09 BRAZIL. North Coast - Cabo Cassiporé SE. — Wreck.
- 16 10-T-03 PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. — Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet.
- 16 12-P-04 PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. A l'Est de Galeota Point. Au NE de Red Mango Gas Field. — Installation pétrolière. Conduite sousmarine.
- 16 14-P-07 COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bahía de Cartagena. — Submarine pipeline.
- 16 15-P-06 DOMINICAN REPUBLIC. Puerto de Haina. — Depths. Berths. Lights.
- 16 21-P-27 UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — Maritime limit.
- 16 21-P-28 UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Gulf of Maine. — Maritime limit.
- 16 22-T-16 COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bocachica. — Buoyage.
- 16 27-P-06 LA MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Pointe des Grives. — Travaux.
- 16 34-P-09 DOMINICAN REPUBLIC. San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — Buoyage.
- 16 34-P-10 DOMINICAN REPUBLIC. Bahía de Andrés. — Buoyage.
- 16 34-P-11 DOMINICAN REPUBLIC. Puerto la Romana. — Buoyage.
- 16 34-T-03 OCÉAN ATLANTIQUE NORD. Dans le Sud de Terre-Neuve. Sohm Abyssal Plain. — Balisage.
- 16 37-T-25 WEST INDIES. Bahamas - Great Bahama Bank. — Lights.
- 16 38-T-04 PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. l'Île Frégate. — Balisage.
- 16 48-T-01 LA MARTINIQUE. SW de Bellefontaine. — Balisage, ferme marine.
- 16 49-P-06 HAITI. Côte Nord, Ouest et Sud. — Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.
- 17 02-T-08 GUADELOUPE. Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis. — Balisage.
- 17 05-T-13 BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro SE - Ilha Rasa. — Automatic Identification System.
- 17 05-T-15 BRAZIL. North Coast. Approaches to Baía de São Marcos. — Buoy.
- 17 11-P-13 VENEZUELA. Bahía de Barcelona. — Superbuoy. Submarine pipeline.
- 17 13-T-03 GUADELOUPE. Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent. — Balisage.
- 17 13-T-15 CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira. — Buoy.
- 17 18-T-13 COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Approaches to Puerto de Mamonal. — Buoyage.
- 17 19-T-17 BRAZIL. East Coast - Rio de Janeiro SE. — Buoyage.
- 17 21-T-03 PETITES ANTILLES. Grenada. Au SW de Grand Mal Bay. — Bathymétrie.
- 17 26-T-02 GUYANE. Fleuve Mahury. Au SW de Dégrad des Cannes. — Obstruction.
- 17 28-T-03 BRAZIL. South Coast - Cabo Frio SW. — Buoy.
- 17 28-T-04 BRAZIL. South Coast - Ilha de Cotunduba S. — Buoy.
- 17 29-T-01 GUADELOUPE. Au NW de l'Ilet du Gosier. — Épave.
- 17 34-P-03 PETITES ANTILLES. Les Grenadines. Iles du Vent. De Saint Vincent à Reindeer Shoal. — Bathymétrie. Roche. Épave.
- 17 34-P-06 COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Puerto Bolivar and Punta Aguja to Punta de La Cruz. — Depths. Lights. Restricted areas.

- 17 34-T-05 **BRAZIL**. South Coast - Santos SE. — Buoyage.
- 17 39-P-01 **PETITES ANTILLES**. Anguilla. — Bathymétrie.
- 17 40-P-10 **BRAZIL**. South Coast - Rio de Janeiro - I. da Pombeba N. — Works.
- 17 41-T-04 **PETITES ANTILLES**. Saint-Barthélemy. Accès au port de Gustavia. — Balisage. Feu.
- 17 42-T-10 **BRAZIL**. South Coast - Pta. de Santa Cruz N. — Buoy.
- 17 44-T-03 **SURINAME**. Au Nord du Fleuve Maroni. — Installation pétrolière. Zone de restriction.
- 17 44-T-17 **BRAZIL**. South Coast - Mostardas E. — Buoy.
- 17 46-P-16 **BRAZIL**. South Coast - Baía de Guanabara. — Automatic Identification Systems.
- 17 46-T-06 **PETITES ANTILLES**. Martinique. Baie de Fort-De-France. Pointe des Carrières. — Travaux.
- 17 46-T-08 **PETITES ANTILLES**. Saint-Barthélemy. Ile Fourchue. Ile Frégate. — Balisage.
- 17 46-T-17 **WEST INDIES**. Trinidad and Tobago - Great River Shoal S. — Buoy.
- 17 47-T-05 **MER DES CARAÏBES**. Trinidad and Tobago - Brigand Hill. — Feu.
- 17 47-T-14 **BRAZIL**. South Coast - Ilha de Conceição W. — Buoyage.
- 17 47-T-15 **WEST INDIES**. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, Beef Island and Road Harbour. — Buoyage.
- 17 48-T-02 **PETITES ANTILLES**. Martinique. Baie de Fort-de-France. Au Sud du Banc Mitan. — Balisage.
- 18 04-T-11. **GUYANA**. Georgetown - Demerara River. — Lights.
- 18 05-P-09 **PANAMA**. Panama Canal - Isla Barro Colorado to Gaillard Cut. — Buoyage. Leading lights.